

## An-nasr

vendredí

nº178 du O4 mai 2007

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

<u>Élections législatives du 06 Mai 2007</u>

Voter pourquoi faire

consentir l'impôt et contrôler l'action gouvernementale. Le député est le représentant des populations. Ce sont celles-ci qui l'ont mandaté pour défendre leurs intérêts à l'hé-

e 06 mai prochain, les Burkinabè sont appelés aux urnes pour élire les 111 députés qui devront siéger à l'hémicycle pour la quatrième législature. Au total 3691 candidats dont 556 femmes issus de 47 partis politiques sont en liste pour ces législatives.

micycle . Pour ce faire, il peut et doit initier des lois susceptibles d'apporter des

réponses aux préoccupations des populations.
Après trois législatures, les Burkinabè retiennent du député une image pas du tout bonne. C'est ce qui explique leur manque d'intérêt pour les élections. En effet, à la veille

De l'avis des journalistes qui sont sur le terrain pour la couverture médiatique de la campagne qui s'est ouverte le 14 avril dernier, celle-ci se déroule dans une ambiance plutôt morose. Nonobstant, les enjeux que ces élections revêtent pour les populations, les préoccupations de celles-ci semblent être ailleurs.

tions. En effet, à la veille de chaque scrutin, les candidats à l'élection ont pour point commun de promettre tout aux populations : Un Burkina débarrassé de la corruption, de l'injustice, de l'impunité, et de l'insécurité. Un Burkina où règne la paix, où les jeunes trouveront du travail, où chaque Burkinabè pourra manger à sa faim, aller à l'école, se soigner et se vêtir correctement. Bref, un Burkina prospère et paisible. Mais une fois élu, fini le dialogue entre le député et les populations. Désormais on ne voit le député qui nous poursuivait jusque dans nos familles,

qu'à la télévision, et là aussi pour

## Ces députés qui déçoivent !

Selon l'article 84 de la constitution du Burkina Faso, le député a pour rôle essentiel de voter les lois, ceux qui prennent la peine de participer aux séances parlementaires. Ils sont beaucoup, les députés à s'absenter à l'hémicycle. Il arrive également de voir des députés en train de dormir pendant les travaux à l'Assemblée nationale. Pendant que les pauvres populations baignent dans l'ignorance, meurent de méningite, de paludisme, de choléra et attendent des députés qu'ils votent des lois permettant au gouvernement de prendre des mesures préventives contre ces situations malencontreuses, les députés ne font que voter des lois pour augmenter leurs émoluments, se construire des villas et préparer leur retraite. Un iournaliste Burkinabè avait affirmer à ce propos que: « La pratique et l'expérience et surtout le ruthme de vie des élus nationaux laissent plutôt miroiter un lieu où on n'est plus dans le besoin matériel. Alors, personne ne veut être en marge de ce "eldorado" qui permet de joindre facilement les deux bouts et même de préparer sa retraite.»

C'est à l'approche des élections que les députés se rappellent qu'ils ont été mandatés par les populations. Et comme ils sont élus par les populations, ils sont obligés de revenir faire la "courbette" à celles-ci avec les mêmes promesses dans l'espoir d'être réélus. Que c'est malhonnête et honteux! Il faut du respect à nos populations. Elles méritent bien plus que ça. Pour les élections législatives du dimanche prochain, les deux semaines de campagne auxquelles les candidats ont eu droit, nous inspirent quelques analyses. En effet, l'article 162 du code électoral Burkinabè stipule que « tout ci-

toyen qui a la qualité d'électeur peut être élu à l'Assemblée nationale dans les conditions et sous réserve des dispositions des articles 163 à 166 ». Ces articles disent en résumé que le candidat, à la date des élections doit avoir 21 ans révolus , n'avoir pas refusé de satisfaire à ses obligations militaires. Les étrangers naturalisés, eux, ne sont éligibles qu'à l'expiration d'un délai de 10 ans au moins, à compter de la date du décret de naturalisation. En d'autres termes, tout citoyen qui a 22 ans peut être élu à l'Assemblée nationale s'il n'est pas poursuivi par la loi. En matière de démocratie, cela est avantageux du fait que toute personne, quelque soit son statut, peut être députée. Ainsi parmi les 3961 candidats on trouve de hauts rangs ( des avocats, des professeurs, des entrepreneurs, des chefs de services, etc.) mais aussi gens d'une autre catégorie ( des élèves et étudiants, des garcons et filles de salles, des vigils, des diens, des ménagères, des coiffeurs ou coiffeuses, des cultivateurs, etc.). L'inconvénient est qu'il peut advenir et c'est le cas pour ces élections, un manque de sérieux dans ce "jeu" électoral combien déterminant pour l'avenir de notre pays. Ainsi, beaucoup de partis ne sont que regroupement d'hommes qui veulent tout juste bénéficier des subventions (3 millions par parti) et disparaître dans la nature. Généralement, ce sont des hommes immatures et incultes, ne sachant même, ne seraitce que de façon sommaire le rôle d'un député. C'est ainsi que durant la campagne beaucoup de candidats ont passé leur temps à chanter à qui

veut les entendre qu'ils vont construire des routes, des écoles, des dispensaires etc. Non, le député n'a pas ce mandat. D'autre part, certains présidents de parti sont restés injoignables sinon introuvables durant la campagne. Les journalistes qui avaient la charge de couvrir leurs meetings et autres activités. ont eu tous les problèmes pour le faire: pas de siège, pas de programme bien ficelé, bref un manque d'organisation qui dénote d'une responsabilité peu probable et d'un manque notoire d'une volonté de travail pour sortir nos populations de la précarité. Toutes ces raisons ont amené les populations à ne plus croire aux députés et au changement et par conséquent à ne pas participer aux élections : « le taux de retrait des cartes d'électeurs laisse à désirer (...).Les chiffres sont alarmants à Ouagadougou et Bobo Dioulasso » avait relevé un responsable de la Commission électorale Nationale Indépendante (CENI), M. Adama COMPAORE ; traduisant ainsi le désintéressement de la population au scrutin du dimanche prochain. En effet à la date du 27 avril, à un jour du délai (28 avril) initialement prévu pour le retrait des cartes d'électeurs, seulement 29,6% des inscrits avaient retiré leurs cartes. Cette situation a conduit les responsables de la CENI à repousser jusqu'au 03 mai, cette date. Environ 4 milliards de franc CFA ont été mobilisés pour l'organisation de ces élections. Beaucoup de Burkinabè vont jusqu'à penser qu'il est mieux d'utiliser ce fond pour résoudre les problèmes plutôt que d'organiser des élections qui ne vont pas servir au pays. Cela n'augure pas d'une forte

participation des populations aux élections du dimanche. Celles-ci sont lasses des mensonges des élus égoïstes. Elles en ont marres. Et à iuste raison!

Le prix de la persévérance

La lutte contre le mal est un combat de longue haleine. En politique, elle est beaucoup plus rude et en perpétuel recommencement. Il est évident que le peuple a toujours eu raison des individus peu intègres et égoïstes. Il est vrai également que l'indifférence ou le boycott est une expression en politique, mais malheureusement cette voie reste infructueuse en Afrique. La meilleure façon de changer les choses, c'est de participer aux élections dans la persévérance ; tant il est vrai que l'impunité et l'injustice se nourrissent de l'inaction. Autrement dit, le silence et l'indifférence préparent le lit de la tyrannie et du pouvoir absolu. Tout citoyen est détenteur d'une parcelle de la souveraineté nationale. L'ancien ministre de l'intérieur du Sénégal, le général Lamine CISSE dans son œuvre intitulée carnet secret d'une alternative démontre qu'il est plus avantageux de participer aux élections: « Il faut que chaque citoyen, chaque électeur puisse se dire,"ma carte d'électeur, c'est mon arme". Il faut qu'il ait conscience que cette carte d'électeur lui donne le pouvoir de faire et de défaire les gouvernements, que s'il le souhaite, grâce à ce bout de carton, il peut changer les dirigeants de son pays », a-t-il souligné. Il n'a pas manqué toutefois de préciser que cela «ne peut se faire du jour au lendemain. ». C'est donc dire que mieux vaut participer aux élections plutôt que d'opter pour l'indifférence et l'inaction.

## Voter, un acte citoyen et hautement spirituel

Le discours mensonger, les promesses non tenues et l'égoïsme auxquels les politiciens s'adonnent, font que les musulmans dédaignent la politique et par conséquent s'en éloignent. Cependant, le prophète (psl) nous a enseigné que « le meilleur d'entre vous est celui qui est le plus utile à sa communauté ». Cela implique que nous avons la responsabilité d'être actifs et productifs dans la société. Nous devons donc participer à l'animation de la vie économique, culturelle et politique de notre pays. Dans le domaine de la politique, la participation au vote est l'expression la plus patente. Cela y va de notre intérêt en tant que musulman. Si nous ne votons pas ceux qui sont "socialement mieux", nous donnons l'occasion "mauvais" d'arriver au pouvoir ; et ils peuvent prendre des mesures qui rendront la vie difficile aux populations et notre adoration en pâtira.

Mais ce qu'il faut retenir, est qu'en islam, le vote a valeur de témoignage. Voter est donc un acte hautement spirituel et comme tel, engage notre responsabilité devant Dieu. Le Coran condamne trois types de personne qui sont:

Le gouverneur se posant en dieu sur terre, dominant la terre de Dieu et sévissant contre les serviteurs de Dieu,

L'homme politique arriviste qui met son intelligence et son expérience au service d'un tyran afin d'asseoir son pouvoir et assujettir les masses.

Le capitaliste qui profite du pouvoir du tyran, il soutient ce dernier par sa fortune pour récolter une fortune en plus grande qu'il suce dans la sueur et le sang du peuple,

Le musulman se démarque de ces comportements qui plongent la société dans le chaos et provoquent la colère de Dieu. Quiconque se porte témoin (vote) d'un incompétent se rend coupable d'un péché majeur, le faux témoignage, chose que Dieu (Exalté soit-II) a citée conjointement avec l'associationnisme : « Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères » C22 V30. Il est ressorti également que quiconque témoigne de la compétence d'un candidat seulement parce qu'il appartient à la même famille ou à la même origine, ou en vue d'obtenir une faveur future, aura désobéi au commandement de Dieu : « Et acquittezvous du témoignage envers Dieu». C65 V2. Les savants musulmans ont aussi rappelé que celui qui manque à l'accomplissement de son devoir électoral, au point de faire échouer le plus apte et le plus loyal, et de donner la victoire à celui qui n'en est pas digne aura tué le témoignage dont la oumma a grandement besoin. Le Coran est on ne peut plus clair à ce propos : « Et que les témoins ne refusent pas si on les requière » C2 V282. Au demeurant, les musulmans ne doivent pas être en marge de l'arène politique. Ils doivent être des acteurs dynamiques de la vie politique du pays avec pour objectif de travailler pour l'épanouissement de nos populations et en avant à l'esprit qu'ils seront récompensés ou châtiés par Dieu pour ce qu'ils auront fait.

O.D.

LJSEZ ET FAJTES LJRE AN-NASR VENDREDJ